

	Département de l'Isère		République française	Envoyé en préfecture le 05/03/2024
	N° 2024 - 13	EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		Reçu en préfecture le 05/03/2024 Publié le 06/03/2024 ID : 038-213801145-20240229-202413D-DE
29/02/2024	Approbation du Compte de Gestion 2023 du budget annexe - SPA - « Service Pôle Animation » de la commune de Clonas sur Varèze			

Nombre de conseillers : 15
 En exercice : 15
 Présents : 10
 Votants : 10 + 2 pouvoirs

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf février,

Le Conseil municipal de la commune de Clonas sur Varèze, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du Conseil municipal en mairie, sous la présidence de M. Régis VIALLATTE, Maire.

Date de la convocation : 22/02/2024.

Convocation adressée aux membres du Conseil municipal le 22/02/2024 par messagerie.

Présents : AIME Jean-Claude. CHORON Vincent. CONTRERAS Joseph. DULONG Aurélie. HAYART Dominique (pouvoir de Bruno Cruypenninck). LEMAITRE Sylvie (pouvoir de Muriel Colangeli). ROZELIER Arlette. VIALLATTE Régis. DUGUA Véronique (arrivée à 20h39). BARREL Natacha (arrivée à 21h15).

Excusés : COLANGELI Muriel (pouvoir à Sylvie Lemaître). CRUYPENINCK Bruno (pouvoir à Dominique HAYART). DEYRIEUX Caroline. DUMAS Christophe.

Absent : MERNISSI Chakib.

Le Conseil, réuni au nombre prescrit par l'article 50 de la loi du 5 avril 1884, nomme Madame Sylvie Lemaître, secrétaire de séance.

Il est rappelé que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le Compte Administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et L.2121-31 relatif à l'arrêt du Compte administratif et du Compte de gestion,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le Compte de Gestion dressé par le Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) du Roussillonnais accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le Responsable du SGC du Roussillonnais a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Statue sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statue sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Déclare que le Compte de gestion du budget annexe « Service Pôle Animation » de la commune pour l'exercice 2023 dressé par Mme la Chef comptable du SGC du Roussillonnais du 1^{er} janvier 2023 au 31 août 2023 et par M. le Chef comptable du SGC du Roussillonnais du 1^{er} septembre au 19 février 2024 (journée complémentaire) visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle aucune observation ou réserve de sa part sur la tenue des comptes,

Arrête les résultats des différentes sections du budget de l'exercice 2023 comme suit :

SPA 2023	Fonctionnement	Investissement	Total
Recettes	44 528.57 €	586 576.00 €	631 104.57 €
Dépenses	-31 200.76 €	-28 270.79 €	-59 471.55 €
Résultat 2023	13 327.81 €	558 305.21 €	571 633.02 €
Report 2022	2 573.34 €	-259 780.75 €	-257 207.41 €
Résultat de clôture 2023	15 901.15 €	298 524.46 €	314 425.61 €

Approuve le Compte de gestion 2023 du budget annexe SPA – « Service Pôle Animation » de la commune de Clonas sur Varèze.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Extrait certifié conforme par le Maire,
A Clonas sur Varèze, le 1^{er} mars 2024,

Le Maire,
Régis VIALLATTE



La secrétaire,
Sylvie LEMAÎTRE

